CEMÉA
L'ÉLAN FORMATION
PAYS DE LA LOIRE

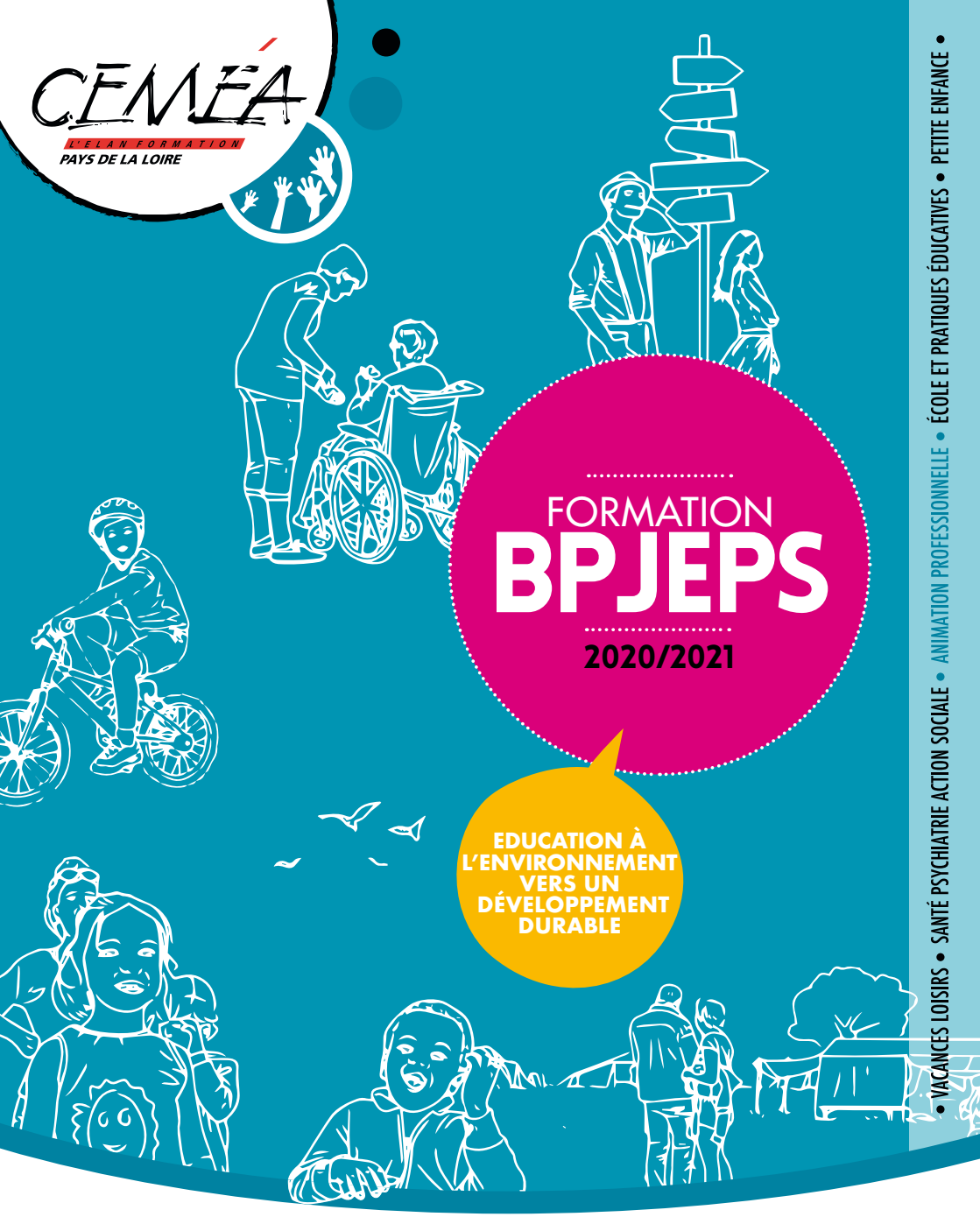

FORMATION

BPJEPS

2020/2021

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

• VACANCES LOISIRS • SANTÉ PSYCHIATRIE ACTION SOCIALE • ANIMATION PROFESSIONNELLE • ÉCOLE ET PRATIQUES ÉDUCATIVES • PETITE ENFANCE •

CEMÉA
PAYS DE LA LOIRE

NANTES Tél. 02.51.86.02.60
ST-NAZAIRE Tél. 09.84.33.21.05
LE MANS Tél. 02.43.82.73.08
ANGERS Tél. 02.41.44.31.14

102 rue Saint-Jacques 44200 Nantes - accueil@cemea-pdll.org - www.cemea-pdll.org

FORMATION
BPJEPS
2020/2021

L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ? 3

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA 4

L'ÉQUIPE DES CEMÉA PDLL 6

LE BPJEPS ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4 8
2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION 9
3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION (RÉFÉRENTIEL MÉTIER / CODE ROME / CODE RNCP) 10
4. RÉSEAU ET PARTENAIRES 11
5. PRINCIPES ET MÉTHODES 13
6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT 14

VOTRE FORMATION BPJEPS EEDD À ST NAZAIRE

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE LA FORMATION 16
2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION 16
3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 16

DÉROULÉ DE LA FORMATION

1. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE ET LE CALENDRIER DE FORMATION 17
2. LA FOAD 17
3. LES CERTIFICATIONS 18

LES CEMÉA
QUI SOMMES NOUS ?

MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE SE RÉFÉRANT À L'ÉDUCATION NOUVELLE, LES CEMÉA SONT UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DONT LES MEMBRES ONT CHOISI COMME VECTEUR D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉE, LA FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DES ŒUVRES SCOLAIRES, POST ET PÉRISCOLAIRES, DE VACANCES ET DE LOISIRS, DES ŒUVRES SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES. LES CEMÉA MILITENT POUR PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE CULTURE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, POUR DÉVELOPPER LA RESPONSABILISATION, L'AUTONOMIE, LA SOCIALISATION, POUR FAVORISER LA LIBERTÉ, LA CITOYENNETÉ ET LA SOLIDARITÉ.

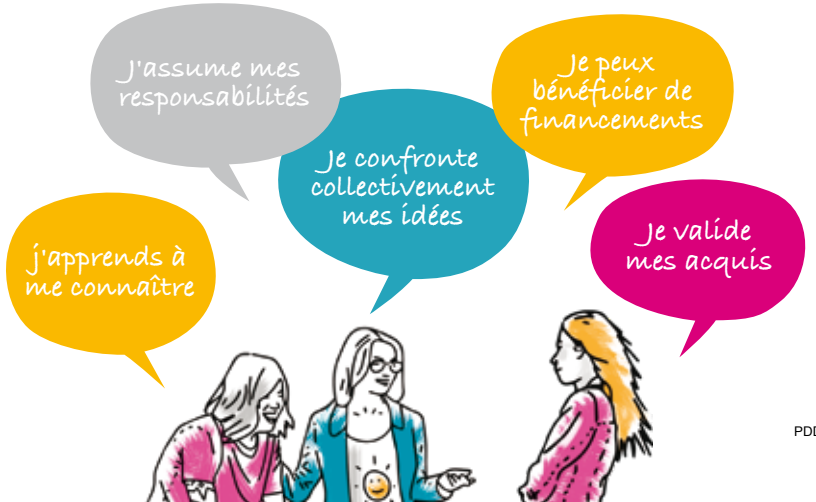

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA

EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

LES ANIMATEURS.TRICES PROFESSIONNEL-LE-S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.
Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.
Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

LA FORMATION EST PERMANENTE

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.
Elle dure toute la vie professionnelle.

LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.

LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUES

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.TES

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francofolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.

FORMATION BPJEPS 2020/2021

L'ÉQUIPE ANIMATION PROFESSIONNELLE DES CEMÉA PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION

DIRECTION
RÉGIS BALRY (DIRECTEUR)
r.balry@cemea-pdll.org

RESPONSABLE DU SECTEUR ANIMATION PROFESSIONNELLE
CÉLINE CREMADES (DIRECTRICE ADJOINTE)
c.cremades@cemea-pdll.org

ADMINISTRATION

SECRÉTARIAT ANIMATION PROFESSIONNELLE
02 51 86 02 61

LOIRE ATLANTIQUE, MAINE ET LOIRE
SARAH ALLORGE
EVY MAISONNEUVE
animpro@cemea-pdll.org

SARTHE
RUDY MEDARD
accueil.lemans@cemea-pdll.org

INFORMATIQUE
THOMAS RENAUD (INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE)

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

BPJEPS

LTP ST NAZAIRE
OLIVIA GAULT
ANTOINE BÉLIVEAU
RÉMI CADIER
bpjepsltp44@cemea-pdll.org

APT/LTP LE MANS
STÉPHANE CARRÉ,
CHRISTINE GINESTE
JULIE BODIN
accueil.lemans@cemea-pdll.org

APT MAINE ET LOIRE
CÉDRIC LAUNAIS
c.launais@cemea-pdll.org

EEDD ST NAZAIRE
STÉPHANE BERTRAND
s.bertrand@cemea-pdll.org

DESJEPS
CÉLINE CREMADES
c.cremades@cemea-pdll.org
ANTOINE BELIVEAU
RÉGIS BALRY

DEJEPS
SAMUEL POIRIER
s.poirier@cemea-pdll.org
MATHILDE MIGNOT
CÉLINE CREMADES

CQP PÉRI

CPJEPS 44
MATHILDE MIGNOT
m.mignot@cemea-pdll.org

CPJEPS 72
CHRISTINE GINESTE
c.gineste@cemea-pdll.org

RÉFÉRENTE INTERNATIONAL
LOUISE YVON
accueil@cemea-pdll.org

RÉFÉRENTE HANDICAP
LESLY LE CALVÉ
l.lecalve@cemea-pdll.org

LE BPJEPS
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4

LA FORMATION BPJEPS EEDD EST CONSTRUITE AUTOUR DE 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC) :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'éducation à l'environnement vers un développement durable
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de «l'éducation à l'environnement vers un développement durable»

Elle s'inscrira dans une logique d'intervention globale d'un·e animateur·trice. Les différentes phases de la formation nous semblent par ailleurs correspondre totalement à la réalité professionnelle de l'entrée en fonction d'un·e animateur·trice de niveau 4 dans sa structure, ainsi qu'à une progression du niveau de responsabilité et de positionnement éducatif et pédagogique dont il·elle doit faire preuve.

IL S'AGIRA POUR LES ANIMATEUR·TRICES D'ÊTRE CAPABLES DE CONCEVOIR, DE RÉALISER ET D'ÉVALUER DES PROJETS D'ANIMATION ET PAR CONSÉQUENT :

- D'accompagner des personnes et des groupes dans le but de favoriser l'émergence des projets ;
- De développer des démarches de partenariat pour assurer la réussite des actions ;
- D'assurer un rôle de coordination et de médiation entre les institutions et les usagers ou entre les techniciens de l'activité et le public ;
- De préparer, organiser et gérer matériellement et financièrement une action d'animation ;
- D'évaluer les actions entreprises;
- D'utiliser les supports actuels de communication ;
- De proposer des projets sur des techniques d'animations

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

L'animation en lien avec l'environnement a beaucoup évolué. De la découverte des milieux naturels à l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD), son ambition sociétale s'est profondément structurée. Aujourd'hui, on attend d'elle qu'elle joue un rôle dans l'émergence de nouveaux comportements citoyens, susceptibles de répondre aux problématiques environnementales, sociales, économiques et culturelles.

La conception d'activités respectueuses de l'environnement et économiquement soutenables émerge et le développement de démarches citoyennes facilite la mise en œuvre des politiques environnementales.

AU-DELÀ DE CES CONSIDÉRATIONS, LES ACTIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ONT D'AUTRES EFFETS, D'ORES ET DÉJÀ REPÉRABLES SUR LE TERRITOIRE :

- une contribution à la revitalisation des milieux ruraux,
- le développement d'un sentiment d'appartenance à un territoire chez ses habitant·es, avec la volonté d'en valoriser la spécificité et l'identité.

Les enjeux du développement durable croisent aujourd'hui ceux de l'éducation populaire. De nombreux métiers peuvent s'en réclamer. Néanmoins, une formation spécifique d'animateur·trice est pertinente afin que les titulaires de ce diplôme apportent une compétence spécifique dans les projets et les structures.

LA FORMATION VISE AINSI À UNE MEILLEURE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :

- Permettre à chacun·e de consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'une action d'animation.
- Permettre à chacun·e de situer sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, ainsi que dans le champ du travail social et de l'animation et dans l'environnement social, économique et politique.
- Favoriser l'enclenchement d'un processus d'éducation permanente.

LA FORMATION PARTICIPE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE :

- Mieux se connaître soi et dans un groupe ;
- Améliorer ses capacités d'expression et de communication ;
- Mieux situer son rôle dans le monde environnant.

3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

L'ARRÊTÉ DU 27 FÉVRIER 2017 PORTANT SUR LA CRÉATION DE LA MENTION « EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE» DU BPJEPS DÉCRIT AINSI, POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE LE MÉTIER D'ANIMATEUR·TRICE :
« L'animateur (trice) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel.
Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge.
Il/elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.
Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches, d'éducation à la citoyenneté, de développement durable et de prévention des maltraitances.
Il/elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet.
Il/elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.
Il/elle construit des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage.
Il/elle accompagne des publics dans la réalisation de leurs projets.

L'animateur(trice) « EEDD» conçoit et conduit, de manière autonome, des projets et des actions d'animation, d'éducation à l'environnement vers un développement durable dans une structure. Son intervention se situe dans le cadre du projet institutionnel de la structure qui l'emploie dont il/elle est porteur et qu'il/elle a la charge de mettre en œuvre.
Dans le cadre d'une activité salariée il/elle rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique ou à son employeur. »

CODE RNCP (RÉFÉRENTIEL MÉTIER) : 28557

4. RÉSEAU ET PARTENAIRES

4.1 UN PARTENARIAT CEMEA - LPO PAYS DE LA LOIRE DANS LE PORTAGE DE LA FORMATION

Forte de 45 000 membres, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Créée en 1912, reconnue d'utilité publique en 1986, elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux.

SON ACTIVITÉ S'ARTICULE AUTOUR DE 3 GRANDES MISSIONS :

PROTECTION DES ESPÈCES : mise en œuvre des plans nationaux de restauration d'oiseaux, coordination des programmes européens de sauvegarde d'espèces et gestion de la réintroduction d'oiseaux menacés. L'association propose à l'État, aux collectivités régionales et locales, son expertise sur le patrimoine naturel, et concourt ainsi à la protection d'espèces et d'habitats menacés. La LPO accueille chaque année des milliers d'oiseaux blessés dans ses six centres de sauvegarde.

PRÉSERVATION DES ESPACES : la LPO est l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels. Elle gère plus de 20 000 hectares de milieux naturels répartis sur 130 sites dans 21 régions françaises. Le réseau des Refuges LPO est le premier réseau français de jardins écologiques en faveur de la biodiversité. Depuis sa création, 17 400 refuges ont vu le jour sur plus de 35 000 ha.
La LPO bénéficie de l'agrément « Protection de l'environnement », ce qui lui permet de porter son action sur le terrain législatif, par le biais de sa mission juridique.

EDUCATION ET SENSIBILISATION : acteur essentiel de l'éducation à l'environnement, la LPO bénéficie de l'agrément "Éducation Nationale". Elle propose à tous les publics, et plus particulièrement aux scolaires, des ateliers, des visites guidées, des conférences, des expositions... Ainsi, chaque année, plus de 5 000 animations ou programmes éducatifs sont proposés aux scolaires, soit à plus de 100 000 enfants par an
Par ailleurs, la LPO développe une activité de tourisme de nature dans les régions.
La LPO diffuse des informations auprès des médias dans un souci de vulgarisation scientifique et édite ses propres revues : L'OISEAU magazine, Rapaces de France et Ornithos. Elle dispose d'un service conseils pour les particuliers et les collectivités.

LA COORDINATION RÉGIONALE LPO PAYS DE LA LOIRE

Le 20 Septembre 2008 est officiellement créée la « Coordination Régionale LPO Pays de la Loire », association loi 1901 qui, alors forte de ses cinq structures départementales, devient un partenaire privilégié des instances régionales, afin d'évoquer les multiples enjeux liés à la faune et à la protection de la Nature en Pays de la Loire. Désormais le réseau régional de la Coordination Régionale LPO Pays de la Loire se compose de 4 500 adhérents et de 45 salariés.

la LPO entend contribuer, par son action éducative, à la compréhension des écosystèmes, à mettre en évidence leur fragilité et à faire connaître la biodiversité pour agir sur les comportements et développer des attitudes responsables allant dans le sens du respect du vivant.

Elle veille à :

- Développer le respect de soi-même, des autres et de la nature ;
- Favoriser la solidarité entre les Hommes, les générations et les territoires ;
- Éveiller la responsabilité de chacun envers la biodiversité et l'environnement.

4.2 UN LARGE RÉSEAU PROFESSIONNEL

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations, etc), ainsi que sous statut de travailleur indépendant.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateur·trices en éducation à l'environnement vers un développement durable.

ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS :

Communautés de communes, établissements publics de gestion d'un espace naturel, parcs naturels régionaux, établissements de gestion des déchets, services municipaux en charge du développement durable, services municipaux du secteur enfance-jeunesse , structures de gestion d'un écomusée ou d'un musée , maisons de l'environnement, agences de l'eau.

STRUCTURES ASSOCIATIVES :

Associations d'éducation populaire développant l'EEDD, associations d'EEDD (maisons de la nature, centres d'initiation à l'environnement, CPIE…), associations sportives et/ou de pleine nature (bases de plein air, fédérations sportives départementales, associations de randonnée développant des activités de pleine nature, etc), centres d'accueil en milieu rural, associations développant le jardinage (jardins solidaires, partagés, familiaux, pédagogiques), musées et écomusées, aquariums, clubs nature, associations d'animation et de vulgarisation scientifique, fermes pédagogiques, associations de chantiers et d'échanges internationaux, associations de gestion et protection de la nature, associations d'éducation à l'environnement urbain...

Les principales activités de ces structures sont :

- Information et sensibilisation à l'écologie scientifique et aux questions environnementales (eau, air, énergie, transports, alimentation, consommation...) ;
- Education aux enjeux environnementaux ;
- Gestion de réserves ou d'espaces naturels ;
- Animation et éducation à l'environnement et au développement DURABLE ;
- Découverte de milieux spécifiques (mer, montagne, milieux aquatiques, milieux urbains...) ;
- Traitement, tri et recyclage des déchets ;
- Animation d'espaces muséographiques

Certaines structures ont en plus une mission particulière d'information : maisons de l'environnement, conservatoires, réserves...

5. PRINCIPES ET MÉTHODES

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

MÉTHODES :

Dans les sessions, pour la plupart des acquisitions nouvelles, nous recourons aux méthodes de l'étude du milieu.

Observations, enquêtes, entretiens... sont les points de départ des acquisitions (apports théoriques et méthodologiques).

Cette confrontation au réel, alterne avec l'étude de documents et les éléments de réflexion puisés dans les interrogations et les comptes-rendus d'études.

La communication des travaux menés dans la formation est valorisée et nous consacrons du temps à l'expression écrite et graphique.

L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture.La formation est fondée sur l'expérience personnelle, facteur indispensable du développement.

MÉTHODES :
Chaque moment de formation fait appel à l'activité et à l'expérience personnelle. Dans les perspectives de la démarche inductive, l'activité personnelle est privilégiée.

L'apport de documents personnels issus des milieux professionnels, la réalisation préalable d'un travail personnel sur lequel va se fonder une partie des travaux, constituent une forme de l'activité des stagiaires.
La plus large place est faite à la pratique des moyens d'animation des groupes.
Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu·e.

La formation se fonde sur le milieu que constitue le stage, sur le milieu socio-économique environnant.

MÉTHODES :
Ces moyens sont abordés tout au long de la formation.
Le groupe en formation constitue un moyen essentiel de connaissance et d'analyse de soi, d'expérimentation collective et de coopération.

6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT

A) RYTHME DE LA FORMATION

Formation en alternance (une à deux semaines de formation en centre par mois), sauf pendant les vacances scolaires. Il s'agit d'une véritable alternance, ponctuée par la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

B) LES TUTEUR·TRICES EN SITUATION D'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'association et l'implication des tuteur·trices n'est pas pour les CEMEA un axe nouveau dans les formations à l'animation professionnelle.
Il nous semble donc incontournable de travailler avec elles·eux, en direct et tout au long de la formation, sur des modes de fonctionnement et de relation à la fois simples pour elles·eux, mais également respectueux de l'esprit des textes du BPJEPS.
Dans le domaine de l'association des tuteur·trices en entreprise, le déroulement des premières sessions de formation au BPJEPS devra être conçu comme permettant d'expérimenter et de mettre en vie progressivement cette implication encore plus au cœur de la formation du terrain d'alternance.

C) LA FONCTION TUTORALE

Les stagiaires ont tou·tes un·e tuteur·trice sur leur terrain professionnel. Leurs rôles s'articulent autour des trois fonctions suivantes : accueil, formation et gestion de l'alternance.

1 - ACCUEILLIR

- Le·la tuteur·trice participe à la définition et à la mise en œuvre d'une procédure d'accueil.
- Il·elle s'engage à prendre en charge, seul·e ou au sein d'un groupe tutoral, un·e stagiaire à son arrivée et à en être la personne ressource dans l'entreprise.
- Il·elle favorise l'intégration dans le collectif de travail.

2 - FORMER

- Le·la tuteur·trice participe à la mobilisation du stagiaire en renforçant, précisant et guidant le projet professionnel
- Il·elle aide à acquérir des savoir-faire utilisables dans la relation aux autres : gestion des temps d'animation en direction d'un public, gestion du travail d'équipe.
- Il·elle transmet des techniques professionnelles.

3 - GÉRER L'ALTERNANCE

- Le·la tuteur·trice assure une liaison avec l'organisme de formation. En effet, lors des réunions du comité pédagogique, le·la tuteur·trice est présent·e et est informé·e des différents contenus de formations et peut faire des propositions au regard de ce qui se passe sur le terrain professionnel.
- Il·elle aide à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à l'évaluation du projet de stage. Le·la tuteur·trice est garant·e de la mise en place du stage pratique. Le projet de stage pratique est négocié avec le·la stagiaire, le·la tuteur·trice et le·la formateur·trice responsable du suivi.

4 - EVALUER

- Le·la tuteur·trice participe à certaines certifications, en effet, il·elle évalue les acquis du·de la stagiaire sur le terrain. Cette évaluation se déroule sur des moments bien repérés dans la formation.
- Il·elle participe à l'évaluation de la formation du·de la stagiaire.
- Il·elle participe à l'élaboration de l'après-formation.
- Il·elle participe au bilan de la formation

LE BPJEPS EEDD
VOTRE FORMATION 2020-2021 À ST NAZAIRE

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE FORMATION

La formation se déroule au **4 boulevard Victor Hugo** dans les locaux de l'antenne des Ceméa de Saint-Nazaire.
Une grande salle de formation ainsi qu'une petite salle avec espace dédié aux ressources pédagogiques, et du matériel informatique sont mis à la disposition des stagiaires. Un espace de restauration composé de micro-ondes, d'un four, d'un réfrigérateur et de tables avec chaises, leur permet de pouvoir se restaurer.

L'accès aux transports en commun se fait sur le boulevard Victor Hugo.
La gare est à 10 mn à pied.

2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Les Ceméa se référant à la pédagogie institutionnelle, il est important que chaque stagiaire puisse vivre et être acteur·trice d'espaces institutionnels.
Il est donc organisé chaque semaine un Conseil de formation, permettant au groupe d'expérimenter cet espace de discussions, de décisions si besoin. L'institutionnel se vit également par la parole portée par des représentant·es, aussi en début de formation, les stagiaires éliront ceux·celles-ci. Ces délégué·es siégeront au Comité pédagogique.

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La formation BPJEPS EEDD des Ceméa est habilitée par la DRJSCS
sous le numéro : 13 044 HABB 0046
Cette session de formation est habilitée par la DRJSCS sous le numéro :
en cours d'instruction

Contact équipe de formation : s.bertrand@cemea-pdll.org
Contact secrétariat : s.allorge@cemea-pdll.org
Référente DRJSCS : Sophie Canneviere

DÉROULÉ DE LA FORMATION

1. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE ET LE CALENDRIER DE FORMATION

FOAD	PRESENTIELLE	TOTAL
41	124	165
20	124	144
7	110	117
15	189	204
83	547	630

RUBAN EEDD 2020-2021

	DATES	SEMAINE	Nb Hrs FOAD	NB Hrs prés.	NB Heures	UC
	07, 08 et 09 octobre 2020	Positionnement	21		21	UC1
1	Du 09 au 13 novembre 20	Approches pédagogiques	2	31	33	UC4
2	Du 23 au 27 novembre 20	Environnement professionnel 1	5	31	36	UC1
3	Du 7 au 11 décembre 20	Connaissance des publics 1	5	31	36	UC1
4	Du 4 au 8 janvier 20	Environnement professionnel 2	5	31	36	UC1
5	Du 18 au 22 janvier 21	Enjeux d'une EEDD	5	31	36	UC3
6	Du 01 au 05 février 21	Méthodologie de projet 1	5	31	36	UC2
7	Du 08 au 19 mars 21	Interculturalité et EEDD	0	48	48	UC3
8		Posture éducative et pédagogique	0	48	48	UC4
9	Du 12 au 16 avril 21	Pratiques de l' EEDD 1	5	31	36	UC4
10	Du 19 au 23 avril 21	Pratiques de l' EEDD 2	5	31	36	UC4
	26 avril 2021	Début des certifications UC4				
10	Du 17 au 21 mai 21	Vie collective en pleine nature	0	48	48	UC4
11	Du 14 au 18 juin 21	Méthodologie de projet 2	5	31	36	UC2
13	Du 13 au 17 septembre 21	EEDD et médiation	5	31	36	UC3
14	Du 27 septembre au 1er octobre 21	Environnement professionnel 3 + Accueillir, orienter, informer	5	31	36	UC1
15	Du 11 au 15 octobre 21	Méthodologie de projet 3	5	31	36	UC2
16	Du 15 au 19 novembre 21	S'évaluer et évaluer la formation	5	31	36	UC 2
	18 et 19 novembre 21	Certifications UC1-UC2				

13 et 14 décembre 21	Rattrapage UC1- UC2 - UC3
Fin de formation 19 novembre 21	

2. LA FORMATION OUVERTE ET À DISTANCE (FOAD)

Des temps de formation sont organisés hors des lieux de formation pour permettre d'apprendre à organiser son travail et à utiliser les outils numériques. Ces temps sont identifiés et des outils d'accompagnement des stagiaires seront proposés dès le début de la formation (calendrier et protocole)

3. LES CERTIFICATIONS

PRINCIPES :
Nous faisons le choix pédagogique de favoriser la vérification des compétences en situation réelle (ou pour le moins à partir du contexte réel d'alternance du·de la stagiaire). En conséquence les certifications s'inscriront le plus possible dans la réalité professionnelle du·de la stagiaire.

L'implication du·de la tuteur·trice en amont des différentes certifications nous semble indispensable.

Le soutien du·de la tuteur·trice à partir d'outils fournis par l'organisme de formation afin de faciliter les modalités d'accompagnement.

Les aspects de lecture / écriture nous semblent être une clef de développement personnel et culturel des stagiaires. La nature des parcours de vie habituels des stagiaires s'engageant dans la formation d'animation plaide pour une importance accrue des compétences en matière de communication. Cet axe de formation doit accompagner l'ensemble des parcours et s'appuyer sur l'ensemble des situations formatives et professionnelles.

PROTOCOLE :
Le protocole comprend 2 étapes de certification. Les procédures d'évaluation s'articulent autour de supports ou de situations pédagogiques :
→ La mise en œuvre et l'encadrement d'une SÉANCE D'ANIMATION
→ La présentation et l'évaluation d'un PROJET D'ANIMATION

Les situations d'évaluation certificatives que nous proposons ont pour vocation d'outiller le·la stagiaire au-delà de sa formation. Les différents écrits seront lus par le·la formateur·trice référent·e de la formation et par le·la tuteur·trice qui pourront demander les réajustements nécessaires.
De même, des mises en situation d'animation préalables seront effectuées, en centre de formation et sur le terrain d'alternance, sous le contrôle du·de la formateur·trice référent·e ou du·de la tuteur·trice.
Enfin, des mises en situation orales seront travaillées tout au long de la formation.

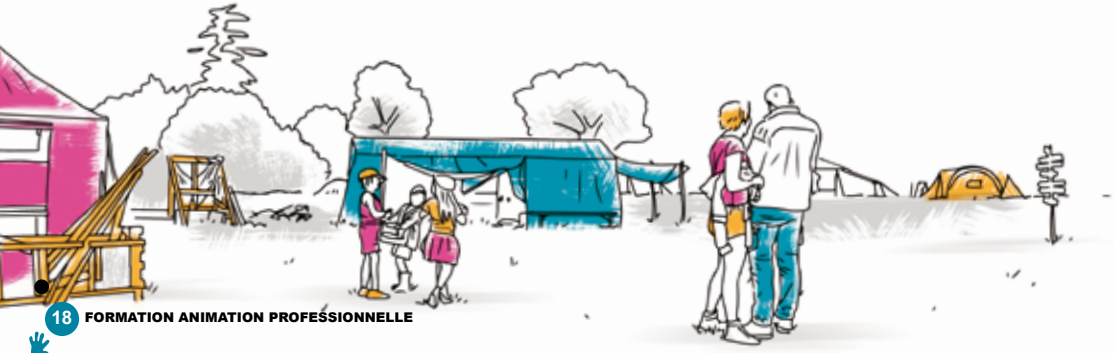

RATTRAPAGE
Chacune des situations certificatives fait l'objet d'une seconde présentation en cas d'échec .
Dans des cas spécifiques (accident, maladie, maternité…), la commission certificative pourra proposer une nouvelle situation d'évaluation certificative.
Chaque rattrapage fait l'objet d'une motivation et d'un conseil explicitement formulés au·à la candidat·e dans la grille de certification par la commission d'évaluation.

Pour l'épreuve « séance d'animation », cette contractualisation fixera également la date de cette nouvelle mise en situation qui se tiendra dans un délai à convenir entre le·la stagiaire, le·la formateur·trice et la commission d'évaluation.

PROTOCOLE DE CERTIFICATION (EN RÉFÉRENCE À L'ARRÊTÉ DU 27 FÉVRIER 2017)	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
PREMIÈRE ÉTAPE		
SEANCE D'ANIMATION • En référence a l'arrêté du 27 février 2017 • Cette situation d'évaluation se déroule dans la structure d'accueil. • Présentation d'un écrit « projet d'Education à l'Environnement vers le Développement Durable» d'une vingtaine de pages hors annexes, qui présente un projet d'animation, son contexte de mise en œuvre, les potentialités du milieu d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées ainsi que les ressources, de sources fiables, sur lesquelles s'est appuyée la construction du projet d'animation. Figure dans le document un outil pédagogique conçu par le·la candidat·e. • Encadrement d'une séance d'animation en lien avec le projet, auprès de 6 personnes au minimum, d'une durée de 45 à 90 min maximum face aux deux évaluateur·trices. • Entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, d'une durée de 45 min au maximum, dont 15 min maximum de présentation orale par le·la candidat·e.	UC3 UC4	**Dépôt des dates de séance :** 29 mars 2021 **Dépôt du dossier :** 15 jours avant la date de certification **Certification :** Du 26 avril 2021 au 12 juin 2021 **Dépôt du dossier rattrapage :** 15 jours avant la date de certification **Certification au rattrapage :** Du 19 juin 2021 au 13 juillet 2021
DEUXIÈME ÉTAPE		
PROJET D'ANIMATION • Rédaction d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'animation proposant des activités d'éducation à l'environnement vers un développement durable dans la structure d'alternance pédagogique • Soutenance orale de 40 min au maximum, dont une présentation orale par le·la candidat·e d'une durée de 20 min au maximum	UC1 UC2	**Dépôt du dossier :** 25 octobre 2021, avant 10h **Certification :** 18 et 19 novembre 2021 **Dépôt du dossier rattrapage :** 06 décembre 2021, 10h **Certification au rattrapage :** 13 et 14 décembre 2021

FORMATION BPJEPS 2020/2021

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'UC 1

ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives : Epreuve commune aux UC 1 et UC 2.
Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.
Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve.
L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1er rang de l'UC 1 :

OI 1.1 : COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

OI 1.2 : PRENDRE EN COMPTE LES CARACTERISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DEMARCHE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE

OI 1.3 : CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE

Conditions d'obtention de l'UC 1 :

Tous les OI de 1er rang doivent être validés.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

UC 1	ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 1-1 COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE			
1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics			
1.1.2 Produire des écrits professionnels			
1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure			
OI 1-2 PRENDRE EN COMPTE LES CARACTERISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DEMARCHE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE			
1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics			
1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics			
1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics			
OI 1-3 CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE			
1.3.1 Se situer dans la structure			
1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnement			
1.3.3 Participer à la vie de la structure			

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'UC 2

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives: Epreuve commune aux UC 1 et UC 2.
Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.
Ce document est à remettre à l'organisme de formation selon le calendrier de certification.
L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1er rang de l'UC 2 :

OI 2.1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION

OI 2.2 : CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION

OI 2.3 : EVALUER UN PROJET D'ANIMATION

Conditions d'obtention de l'UC 2 :

Tous les OI de 1er rang doivent être validés.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

UC 2	METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	FAVORABLE	DEFAVORABLE
OI 2-1 **CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION**			
2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli			
2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation			
2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet			
OI 2-2 **CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION**			
2.2.1 Planifier les étapes de réalisation			
2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet			
2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires			
OI 2-3 **EVALUER UN PROJET D'ANIMATION**			
2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés			
2.3.2 Produire un bilan			
2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution			

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'UC 3

CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Modalités des épreuves certificatives :
Présentation d'un écrit « Projet d'Education à l'Environnement vers le Développement Durable » d'une vingtaine de pages hors annexes, qui présente un projet d'animation, son contexte de mise en œuvre, les potentialités du milieu d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées ainsi que les ressources, de sources fiables, sur lesquelles s'est appuyée la construction du projet d'animation. Figure dans le document un outil pédagogique conçu par le, la candidat.e.
Encadrement d'une séance d'animation en lien avec le projet, auprès de 6 personnes au minimum, d'une durée de 45 mn à 90 mn maximum face aux deux évaluateurs.
Entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, d'une durée de 45 mn au maximum, dont 15 minutes maximum de présentation orale par le/la candidat.e.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1er rang de l'UC :

OI 3 -1 ORGANISER, GÉRER ET ÉVALUER LES ACTIVITÉS
OI 3- 2 ENCADRER UN GROUPE DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L' « EEDD »
OI 3- 3 ACCUEILLIR LES PUBLICS

Conditions d'obtention de l'UC:

Tous les OI de 1er rang doivent être validés.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

UC 3	CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 3 -1 ORGANISER, GÉRER ET ÉVALUER LES ACTIVITÉS			
	3 -1- 1 – Déterminer les objectifs et les modalités d'organisation d'une activité d'animation « EEDD » s'inscrivant dans le projet de la structure 3- 1 – 2- Intervenir au sein d'une équipe pluridisciplinaire dns le cadre du projet défini par l'organisateur 3- 1 – 3 – Prendre en compte les risques et les réglementations spécifiques aux lieux d'animation 3- 1 – 4 – Mettre en œuvre les modes d'évaluation de son action et prendre en compte les résultats		
OI 3- 2 ENCADRER UN GROUPE DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L' EEDD			
	3-2-1 Concevoir et mettre en œuvre des situations, des supports et des progressions favorisant la sensibilisation à l'EEDD et à ses pratiques 3-2-2 Gérer une dynamique de groupe qui favorise le développement de l'action 3- 2 – 3 Accompagner les groupes dans leurs projets dans une démarche participative		
OI 3- 3 ACCUEILLIR LES PUBLICS			
	3-3-1 – Proposer une animation EEDD en tenant compte des caractéristiques, des besoins et des attentes du public dans le cadre d'intervention 3-3-2 – Favoriser l'initiative des publics 3-3-3 – Favoriser la mise en relation des individus et du groupe avec l'environnement et le territoire concerné		

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'UC 4

MOBILISER LES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE « L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Modalités des épreuves certificatives
Présentation d'un écrit « Projet d'Education à l'Environnement vers le Développement Durable » d'une vingtaine de pages hors annexes, qui présente un projet d'animation, son contexte de mise en œuvre, les potentialités du milieu d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées ainsi que les ressources, de sources fiables, sur lesquelles s'est appuyée la construction du projet d'animation. Figure dans le document un outil pédagogique conçu par le, la candidat.e.
Encadrement d'une séance d'animation en lien avec le projet, auprès de 6 personnes au minimum, d'une durée de 45 mn à 90 mn maximum face aux deux évaluateurs.
Entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, d'une durée de 45 mn au maximum, dont 15 minutes maximum de présentation orale par le/la candidat.e.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1er rang de l'UC :

OI 4 -1 SITUER SON ACTIVITÉ EEDD DANS UN TERRITOIRE
OI 4 – 2 MAITRISER LES OUTILS ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS DE L'EEDD
OI 4 – 3 CONDUIRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION EN EEDD

Conditions d'obtention de l'UC :

Tous les OI de 1er rang doivent être validés.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

UC 4	MOBILISER LES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE « L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE»	FAVORABLE	DEFAVORABLE
OI 4 -1 SITUER SON ACTIVITÉ D'ANIMATION DANS UN TERRITOIRE			
	4-1-1 Identifier les ressources de la structure et du territoire en « EEDD » utile pour son action 4-1-2 Concevoir une activité EEDD en relation avec les spécificités et les acteurs du territoire 4-1-3 Prendre part aux actions de réseaux territoriaux mobilisés dans le champ de l'EEDD		
OI 4 – 2 MAITRISER LES OUTILS ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS DE L'EEDD			
	4-2-1 Sensibiliser aux enjeux du développement durable en mobilisant les connaissances et les différentes dimensions du champ du développement durable (économique, sociale, écologique, humaine) 4-2 -2 Identifier et mobiliser les ressources du champ de l'EEDD nécessaires à la maîtrise d'outils et des techniques d'animation 4-2 -3 S'approprier, utiliser des outils et techniques d'animation spécifiques à l'EEDD adaptés aux objectifs opérationnels		
OI 4 – 3 CONDUIRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION EN EEDD			
	4-3- 1 Utiliser les différentes approches pédagogiques de l'EEDD : naturaliste, scientifique, sensorielle, créative et les adapter.		
	4- 3- 2 Mobiliser et mettre en œuvre des démarches d'éducation populaire favorisant la participation, la responsabilisation, l'autonomie des publics et le vivre ensemble		
	4- 3- 3 Mobiliser et mettre en œuvre des démarches d'éducation active dont des démarches ludiques au service de la compréhension des enjeux de l'EEDD		

CONTACTS

CEMÉA PAYS DE LA LOIRE
Secteur Animation Professionnelle
102 rue Saint Jacques
44200 Nantes
Tél : 02 51 86 02 61
animpro@cemea-pdll.org

ANTENNE SARTHE
71 avenue Yzeux
72000 Le Mans
Tél : 02 43 82 73 08

ANTENNE MAINE ET LOIRE
108 rue Pré-Pigeon
49100 Angers

ANTENNE SAINT NAZAIRE
4 Boulevard Victor Hugo
44600 Saint Nazaire

Les Ceméa c'est aussi ...

www.cemea-pdll.org

Conception CEMEA Pays de la Loire - 05/2020 - Graphiste : Sébastien Guillon Le Masne